



Affichage :

Du 26 mai 2025

au 26 juillet 2025

CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 22 mai 2025 à 19 heures
RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 16 mai 2025, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, le jeudi 22 mai 2025 à dix-neuf heures, sous la présidence de M. Bruno MARECHAL, Maire.

Étaient présents : M. Bruno MARECHAL, Maire. M. Baptiste TALLAN, M. Christian BILLOT, Mme Marie-Laurence PIERRE, Adjoint. Mmes Stéphanie BARDIN, Nadine SENDEL. MM. Victor GRAVELET, Jean-Marc CHERTIER, Yvan BOUTREAU, Marc DUTARTRE, conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mmes Agnès SZWIEC, Virginie MARTIN-GREGUY, Magali DEFLANDRE. M. Xavier MORAND.

Absents non excusés : Mme Léonie GARCIA.

Pouvoirs : Mme Virginie MARTIN-GREGUY à Mme Stéphanie BARDIN, Mme Magali DEFLANDRE à Mme Marie-Laurence PIERRE, Mme Agnès SZWIEC à M. Baptiste TALLAN.

Secrétaire : Baptiste TALLAN

Ouverture de la séance à 19h00.

1. Approbation du procès-verbal du 24 avril 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé par 13 voix « pour » et une « abstention » (Christian BILLOT) d'adopter le procès-verbal du 24 avril 2025.

2. Marchés publics – Achat de mobiliers pour la salle du conseil municipal – Choix de l'entreprise

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé par 12 voix « pour », une « abstention » (Jean-Marc CHERTIER) et un « contre » (Nadine SENDEL) :

- 1° d'adopter l'avenant n°1 du lot n°2 au marché de réaménagement de la place de la mairie et de ses abords proposés par la société Colas d'un montant de 3 521,28 € HT ;
- 2° d'autoriser M. le Maire ou son adjoint à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

3. Marchés publics – Achat de mobiliers pour la salle du conseil municipal – Choix de l'entreprise

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

- 1° de retenir l'offre de la société Dactyl Buro Aménagement d'un montant de 10 427,02 € HT ;
- 2° d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer les marchés ainsi que tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

4. Finances – Réalisation d'une ligne de trésorerie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé par 12 voix « pour » et 2 « contre » (Nadine SENDEL et Jean-Marc CHERTIER) :

1° de décider de réaliser une ligne de trésorerie de 350 000 €, destinée à faire face à des besoins momentanés de trésorerie, auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Centre Loire dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Durée : 12 mois

- Mise à disposition : au fur et à mesure des besoins par crédit d'office (2 jours ouvrés)
- Remboursement des fonds au gré de l'emprunteur par débit d'office (2 jours ouvrés)
- Facturation des intérêts : tous les mois au prorata des montants et des durées de tirages
- Base de calcul des intérêts : jours exacts/365 j
- Index de référence : EURIBOR 3 MOIS moyenné floré à 0,00 %
- Marge : 0.82 %
- Commission d'engagement : 0,25 % l'an réglée dès la prise d'effet du contrat par débit d'office
- Frais de dossier : 300 € réglés dès la prise d'effet du contrat par débit d'office

2° d'autoriser le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versements des fonds et aux remboursements de la ligne de trésorerie précitée.

4. Matériels - Vente d'un camion porteur

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

1° d'autoriser le Maire à vendre le Camion Mercedes 1823 pour un prix de 17 100 € à M. Marc Cottenet ;

2° d'autoriser la sortie de l'actif du Camion Mercedes 1823 ;

3° d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document et à prendre toute décision relative à l'application de la présente délibération.

5. Voirie - Convention d'occupation du domaine public pour une station de recharge

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

1° d'adopter la convention avec la société Station E ci-annexée à la présente délibération ;

2° d'autoriser la société Station E à occuper le domaine public conformément à l'emplacement fié par la convention précitée ;

3° d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

6. Personnel communal – Création de postes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

1°) de procéder à la création des postes suivants à compter du 23 mai 2025 :

| SERVICE | EMPLOIS | FILIERE | CAT | TAUX D'EMPLOI | ETP | STATUT | P / NP |
|---------------|---|---------|-----|---------------|-----|--------|--------|
| ADMINISTRATIF | Adjoint administratif territorial | Adm. | C | TC | 1 | TIT | NP |
| ADMINISTRATIF | Adjoint administratif principal de 2ième classe | Adm. | C | TC | 1 | TIT | NP |

2°) de modifier les tableaux des effectifs communaux

Fermeture de la séance : 20h01.

LEVET, 23 mai 2025



Bruno MARECHAL

Maire de Levet